

## **Protoxyde d'azote : du rire au drame**

Appelé aussi « gaz hilarant » ou « proto », son usage est détourné à des fins récréatives et consiste à inhaler le gaz des cartouches à l'aide d'un ballon.

### **De quoi s'agit-il ?**

Ces petites cartouches grises et métalliques sont utilisées en cuisine (dans les siphons à chantilly, par exemple).

Leur usage détourné constitue un réel danger pour la santé pouvant entraîner des atteintes irréversibles.

### **Chaque prise entraîne des risques, quelque soit la fréquence de l'usage :**

- asphyxie (manque d'oxygène), trouble du rythme cardiaque
- trouble neurologique
- étouffement
- brûlures par le froid
- perte de connaissance, perte de mémoire
- hallucinations visuelles
- douleurs musculaires
- vertiges
- trouble de l'érection
- baisse de la tension artérielle
- anémie
- troubles psychiques
- ...

Bien qu'en vente libre, offrir ou proposer du protoxyde d'azote n'est pas sans conséquence : en offrir à ses amis peut engager votre responsabilité en cas d'incident ou d'accident.

### **Le protoxyde d'azote : un danger pour la santé**

D'après une [étude réalisée par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire](#), le Nord occupe la première place du classement des départements les plus touchés par la consommation de protoxyde d'azote.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2019, 15 cas ont été rapportés au centre antipoison du Nord, bien loin devant l'Hérault, deuxième département le plus touché avec 6 cas seulement.

En avril 2019, huit sénateurs proposent une loi où l'incitation de vente aux mineurs pourrait être punie d'un an d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende.

### **La Madeleine, une des premières villes à prendre un arrêté en juillet 2019 :**

La Ville prend le 5 juillet 2019 un arrêté municipal qui interdit aux mineurs la vente de protoxyde d'azote dans les commerces et sa consommation par tous dans les lieux publics.

En juin 2020, elle prend de nouveau un arrêté municipal interdisant la vente des cartouches de protoxyde d'azote aux mineurs et la consommation de protoxyde par tous.

## **Quelques chiffres**

**66 cas** signalés aux Centres antipoison entre janvier 2017 et décembre 2019

**71%** des cas signalaient au moins un symptôme neurologique ou neuromusculaire

## **Dispositifs d'aide**

Des dispositifs d'aides anonymes et gratuits sont à la disposition des usagers, de leur entourage et du public : Drogue info service 0800 23 13 13

---

Les professionnels de santé et les usagers peuvent déclarer tout cas grave d'abus, de dépendance et d'usage détourné sur le site [signalement-sante.gouv.fr](http://signalement-sante.gouv.fr) - Ils peuvent par ailleurs se rapprocher du [Centre d'addictovigilance](#) pour toute information complémentaire.

---

Service de Pharmacologie, Faculté de Médecine, pôle recherche, 1, place Verdun, 59037 Lille cedex - 03 20 96 18 18 | pharmacodependance@chru-lille [dot] fr

Publié le 17 juillet 2020